

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 452^e séance tenue le 15 mars 2004
à 14 heures, à la salle M-415 du pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mmes Irène Cinq-Mars, Céline Goulet, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier, Jean Rouleau et Jacques Turgeon; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, MM. Paolo Bellomia, Michel Bigras-Poulin, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Daniel Dumouchel, André Ferron, Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Anatole Joffe, Mohamed Hrimech, Raymond Lalande, Philippe Langlais, Serge Larochelle, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal et Jesus Vazquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mmes Magali Deleuze, Sorel Friedman, Chantal Gamache, MM. Najib Lairini, Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Alexandre Carette, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Mathieu Fontaine et Mathieu Le Blanc; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer, M. Stéphane Lavigne et Mme Louise St-Jacques; les représentants du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana et Marie-France Bich; les représentants des cadres et professionnels: MM. Richard Alix, Germain Lalonde et Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gresset, Bernard Motulsky et Pierre Simonet.

ABSENTS : Le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; les doyens : M. Raymond S. Roy; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean Barbeau, Michel Beaudin, Jean-Guy Bergeron, Jean-Guy Besner, Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, M. Alan K. Goff, Mme Arlette Kolta, MM. Jean-Guy Nadeau, Jean-Pierre Thouez, Denis Vaillancourt, Jean-Guy Vaillancourt et Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquand, Monique Landry, Louise Larivière, MM. Daniel Leduc et Pierre Pelletier; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt et Joseph Pegna; les représentants des étudiants : M. Jonathan Harvey; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Jacques Gravel et André Racette.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du récent décès de Mme Nicole Patoine, chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation ainsi que de celui de M. Jean Ouellet, professeur retraité qui a été directeur de l'École d'architecture de 1980 à 1985.

L'Assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de ces personnes.

AU-452-1 ORDRE DU JOUR

AU-452-1

La porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale que tel que convenu, le rapport de la CREPUQ ainsi que celui de l'Université à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités ont été transmis à l'Assemblée et inscrits sous le point 5 de l'ordre du jour. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée sera appelée à élire les membres du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice. Ce point constitue la question la plus importante de l'ordre du jour dans la mesure où la constitution de ce comité est déterminante sur son échéancier. Sous la même rubrique, l'Assemblée sera également invitée à adopter son calendrier de réunions pour l'année 2004-2005 et à faire une recommandation de nomination au Conseil. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera saisie, par le décanat de la Faculté des études supérieures, du bilan et des modifications à apporter à la Politique sur les chercheurs post-doctoraux et sera appelée à se prononcer sur une proposition de création d'un comité ad hoc ayant pour mandat d'étudier les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 451^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 2 février 2004
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Mémoire de la CREPUQ à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités
 - Mémoire de l'Université à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection des membres du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice

8. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un membre étudiant à la Commission des études
9. Comité de l'ordre du jour : calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire pour l'année 2004-2005

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Politique sur le statut de chercheurs post-doctoraux : bilan et modifications
11. Proposition de création d'un comité ad hoc en suivi des discussions sur les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire

Nomination de scrutateurs

Sur proposition de M. Jacques Frémont dûment appuyée, l'Assemblée nomme les personnes suivantes comme scrutateurs aux fins des élections prévues au point 7 de l'ordre du jour. Il s'agit de Mmes Guylaine Lavigne et Monique Muller ainsi que de MM. Alain Lacombe et Jacques Larose du Secrétariat général.

AU-452-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 451^e AU-452-2
SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2004

Sur proposition de M. Germain Lalonde appuyée par M. Dominic Maestracci, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 451^e séance tenue le 2 février 2004.

AU-452-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-452-3

Le secrétaire général dit avoir transmis aux ministres Audet et Reid la résolution de l'Assemblée déplorant les coupures effectuées dans les budgets des trois grands organismes subventionnaires québécois. En date du 12 février dernier, l'attaché politique de M. Pierre Reid a accusé réception de cette lettre.

AU-452-4 CORRESPONDANCE AU-452-4

Le secrétaire général indique ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée si ce n'est la lettre dont il a précédemment fait état.

AU-452-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-452-5

AU-452-5.1 Rapport du recteur AU-452-5.1

AU-452-5.1.1 Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité AU-452-5.1.1
et le financement des universités

Le recteur signale que dans le cadre de la préparation aux audiences de la commission, des représentants de la CREPUQ, en concertation avec les universités montréalaises, ont rencontré le caucus montréalais du Parti Libéral du Québec le 20 février dernier et le 16 du même mois, une rencontre a eu lieu avec le caucus

montréalais du Parti Québécois. L'objectif était de démontrer l'importance des universités et leur impact sur l'économie de Montréal, du Québec et du Canada. Des discussions ont également eu lieu avec le maire de Montréal qui s'est présenté à la commission en insistant notamment sur l'importance du réinvestissement dans les universités. Le recteur dit avoir présenté le mémoire de la CREPUQ, qui ouvrait cette commission, ainsi que le mémoire de l'Université. Comme la question du réinvestissement revenait à toutes les présentations, le recteur dit avoir fait état, en son nom personnel, d'une proposition (dont le texte est disponible à l'entrée de la salle) définissant l'échéancier et les modalités de réinvestissement dans les universités québécoises. Cette proposition vise à solutionner de façon réaliste et raisonnable, le problème du sous-financement des universités québécoises au cours des quatre prochaines années. Chaque année, le réinvestissement s'ajouterait au financement des coûts de système et des clientèles additionnelles. La commission parlementaire se poursuivra jusqu'à la fin du mois de mars pour prendre connaissance de tous les mémoires déposés; cette façon de faire constitue un précédent car, habituellement, les commissions parlementaires n'entendent que les mémoires les plus importants et accusent réception des autres. Le prochain budget du gouvernement risque donc de ne pas tenir compte des conclusions de la commission car celle-ci n'aura pas terminé ses travaux lorsque le document budgétaire sera déposé. Il est clair que l'on pourra alléguer la poursuite de la commission pour expliquer un éventuel non réinvestissement dans le budget qui sera présenté à la fin du mois de mars. Ce calendrier ne constitue donc pas une bonne nouvelle.

AU-452-5.1.2 Budget fédéral

AU-452-5.1.2

Le recteur observe que le budget fédéral comporte des enjeux majeurs pour les universités, particulièrement en regard du financement de la recherche et du soutien financier aux étudiants. Deux interventions ont été faites pour influencer le budget fédéral. Le 4 mars dernier, le premier ministre Paul Martin est venu rencontrer la direction de l'Université pour parler de la recherche universitaire et de la valorisation de la recherche. La direction en a profité pour tenter de contrer la tendance selon laquelle on peut maintenant retirer des bénéfices des investissements consentis et que ces derniers peuvent donc être ralentis. Il a été souligné que la recherche fondamentale dans les universités est là pour former une relève scientifique et professionnelle. Le premier objectif de la recherche universitaire est l'avancement des connaissances dans un contexte de formation et ce n'est qu'accessoirement que la valorisation de la recherche peut y jouer un rôle. Des collègues ont fait valoir au premier ministre que c'est après vingt ans de recherche fondamentale que leurs recherches ont, par hasard, débouché sur la valorisation de la recherche. Le recteur indique qu'il a également plaidé pour le maintien des conseils subventionnaires et de la FCI, pour la continuité des chaires de recherche ainsi que pour le soutien financier aux étudiants aux études supérieures qui constituent la relève scientifique. La seconde intervention a été faite à la réunion du groupe des dix qui s'est tenue à Edmonton la fin de semaine dernière et à laquelle la vice-première ministre était invitée. Là encore, on a insisté sur l'opportunité de prioriser le financement de la recherche universitaire et des étudiants aux études supérieures; on a également répété la mise en garde selon laquelle on peut sauver les universités par la valorisation.

AU-452-5.1.3 Concours FCI

AU-452-5.1.3

Le recteur signale que les résultats du 4^e concours de la FCI ont été extrêmement positifs pour l'Université. Certains très bons projets n'ont malheureusement pas trouvé de financement et ils seront présentés à nouveau. Il reste que les résultats d'ensemble font l'envie de l'ensemble du Canada. Les fonds récoltés s'élèvent à 154 M\$ pour l'UdeM+ et à 131 M\$ sans les écoles affiliées. L'Université obtient plus de 50 % des fonds impartis au Québec et près de 14 % de l'ensemble des fonds canadiens. L'Université se classe bonne première tant au Canada qu'au Québec. Ce succès ne résulte pas du hasard, mais bien de la qualité des projets proposés, de la qualité des équipes de ces projets et du travail extraordinaire réalisé par les facultés, les centres et, il faut le souligner, par le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé. Ce succès est aussi le fruit

du développement systématique du plan stratégique de recherche dont s'est dotée l'Université depuis quatre ans qui a fait émerger ces projets de recherche et ces équipes remarquables. Par ailleurs, le recteur signale que le secteur biomédical-santé qui n'avait pas connu les succès requis lors des concours antérieurs va chercher 84 M\$ dans le présent concours et même 97 M\$ si on y ajoute le projet obtenu par la Faculté de médecine vétérinaire. Il s'agit d'un redressement remarquable et le recteur en félicite tous les intéressés. Enfin, le recteur indique que, le 12 février dernier, a eu lieu le lancement de la chaire Unesco en aménagement paysager.

AU-452-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-452-6

AU-452-6.1 Commission parlementaire sur les universités AU-452-6.1

M. Pierre-Alain Benoît dit avoir été surpris par certains commentaires tenus par le recteur lors de la commission parlementaire le mercredi 25 février dernier. En effet, le journal des débats de l'Assemblée nationale rapporte que le recteur aurait indiqué «qu'en 2004-2005, nous proposons l'indexation des frais de scolarité et nous proposons de les amener, en termes réels, à ce qu'ils étaient en 1994-1995 ». Il demande comment le recteur a pu associer l'Université à cette déclaration.

Le recteur indique qu'il a été très clair que cette proposition était présentée en son nom personnel. Aucune ambiguïté n'a prévalu à cet égard et les journaux ont bien mentionné qu'il s'agissait d'une position personnelle qui n'avait pas été entérinée par les instances de l'Université.

AU-452-6.2 Développement du campus à Laval AU-452-6.2

M. Serge Larochelle signale que le recteur aurait récemment déclaré à Forum qu'il faut concevoir un développement cohérent des nouveaux campus (notamment à Laval) et qu'il ne saurait être question de déménager à la pièce ou de relocaliser des morceaux de faculté sans plan d'ensemble. Il demande si les propos du recteur ont bien été rapportés. Par ailleurs, il s'informe si la direction est au courant du rejet par le personnel et les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation du projet de relocalisation total ou partiel de la faculté à Laval et si elle entend en tenir compte en mettant fin à ce projet.

Le recteur confirme que la citation est adéquate. Il signale que dans sa présentation à la commission, il précisait que l'Université, malgré les constructions en cours sur son campus, accusait un manque d'espaces d'au moins 2 millions de pieds carrés et qu'elle s'acheminait vers un problème majeur si des réflexions n'étaient pas immédiatement menées sur cette question. Seulement 150 000 pieds carrés sont disponibles pour de nouvelles constructions sur le campus vu notamment les restrictions liées au site du Mont-Royal. Il y a donc lieu de réfléchir aux enjeux et aux possibilités qui s'offrent à elle. L'une des possibilités est de retrouver les activités du secteur biomédical et de santé sur le futur site du CHUM. Une autre possibilité est de retrouver des activités à Laval. Le choix de ce site situé au-dessus du métro s'explique par les clientèles existantes et potentielles. L'évolution normale des développements actuels ainsi que les activités prévues des écoles affiliées font croire que l'Université peut avoir, à Laval, un point d'ancrage qu'elle doit occuper au risque sinon que d'autres institutions ne s'en prévalent. Il est sain que des discussions aient lieu dans les facultés impliquées. Il ne saurait être question de ne pas tenir compte de leur intérêt face à de telles relocalisations. C'est dans cette perspective que la Faculté des sciences de l'éducation a examiné diverses hypothèses.

AU-452-6.3 Modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures AU-452-6.3

M. Serge Larochelle mentionne que lors de sa séance du 17 février dernier, la Commission des études a apporté des modifications au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures portant sur l'ajout d'une disposition sur

l'évaluation des prestations d'enseignement-cours et d'encadrement. Le document lui soulève plusieurs questions. Il demande ainsi d'où vient l'idée d'évaluer l'encadrement et s'informe si cette évaluation sera faite auprès des étudiants déjà inscrits. On réfère au caractère formatif de cette évaluation; or, il fait valoir que le sens qui lui est donné diffère de celui que l'on retrouve dans la convention collective. Comme certains directeurs de départements ont déjà lancé le processus, il y aurait lieu, à son avis, d'en discuter.

M. Louis Maheu rappelle que lors de sa séance du 5 mars 2001, l'Assemblée universitaire a adopté le rapport du groupe du suivi de l'évaluation de l'enseignement. Ce groupe proposait une définition de la prestation de cours qui inclut l'encadrement. Pour sa part, il a toujours affirmé que le travail de base avec les unités devait être terminé avant de rendre obligatoire cette évaluation et d'introduire une disposition en ce sens au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures. La direction de la Faculté des études supérieures a donc entamé un long processus de rencontres avec les différents responsables pour les sensibiliser à la problématique et s'assurer que la mesure était applicable. La réflexion poursuivie a principalement voulu cerner les modalités qu'il conviendrait d'appliquer pour analyser et utiliser les éléments d'information recueillis auprès des étudiants dans le cadres des évaluations. Ce processus est maintenant terminé et chaque unité a la latitude de choisir la façon d'assurer cette évaluation. En réponse à un commentaire de M. Serge Larochelle, il indique que l'anonymat est nécessairement requis. Les résultats des questionnaires seront distribués ce qui pourra alimenter les différentes unités en regard de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours et d'encadrement.

AU-452-6.4 Stationnement

AU-452-6.4

M. Anatole Joffe souligne que pour stationner devant le pavillon Roger-Gaudry la circulation automobile est détournée dans la Cour d'honneur. Il s'enquiert des raisons de cette mesure.

M. Jacques Gravel indique que cette situation est due au bris d'une conduite d'eau devant le Pavillon Roger-Gaudry, situation qui devrait être corrigée sous peu.

AU-452-6.5 Composition de l'Assemblée universitaire

AU-452-6.5

M. Samir Saul, au nom du SGPUM, observe que plusieurs postes de l'Assemblée réservés au corps professoral sont, dans les faits, occupés par des cadres académiques. Les professeurs sont perplexes par rapport à cette situation car pendant leurs mandats à ce titre, les cadres académiques représentent la direction et, à son avis, ne sont pas alors représentatifs des intérêts et préoccupations du corps professoral. Vu l'importance de la question, il aimerait qu'elle fasse l'objet d'une discussion à l'Assemblée.

Le recteur souligne que la charte et les statuts prévoient que la personne qui est nommée cadre académique conserve son statut de professeur; de plus, il observe que ce sont les professeurs eux-mêmes qui élisent leurs représentants à l'Assemblée. Le secrétaire général indique avoir répondu, par lettre, au président du SGPUM qui lui a soulevé cette question. Le secrétaire général rappelle que la Charte de l'Université adoptée en 1967 est le résultat de la volonté des professeurs d'alors de faire en sorte que les professeurs soient les premiers responsables de l'administration de l'Université. C'est ainsi que dans son préambule, cette charte énonce que l'Université « désire faire participer à son administration ses professeurs, ses étudiants et des diplômés ». C'est dans cet esprit que tous nos processus de désignation des cadres académiques ont été établis et que l'Assemblée, à la suite de travaux du Comité du statut du corps professoral, a adopté une politique sur le détachement des professeurs dont une partie traite spécifiquement du détachement d'un professeur à une tâche de cadre académique. Il y est prévu que ces personnes conservent leurs droits politiques. Ces principes et dispositions se retrouvent dans le règlement de l'Assemblée s'appliquant aux membres du SGPUM, soit le Règlement relatif au statut de certains membres du personnel enseignant. L'on peut y lire

à l'article 19 que le professeur nommé à une fonction administrative à l'Université « ... conserve son statut de professeur ou de chargé d'enseignement au sens de la Charte et des statuts, ainsi que les droits et privilèges qui en découlent ». En réponse à un commentaire du secrétaire général, M. Anatole Joffé confirme que cette question a fait l'objet de délibérations et de décisions dans le sens indiqué par le secrétaire général à la fois au Comité du statut du corps professoral et à l'Assemblée universitaire.

AU-452-6.6 Portail Web

AU-452-6.6

Mme Anne Charbonneau indique que la venue d'un nouveau portail Web serait annoncée. Elle s'enquiert à quel moment les professeurs en seront informés du contenu et demande s'ils seront consultés dans le développement de ses applications.

M. Pierre Bordeleau souligne que la DGTIC est à constituer un « focus group » à cet égard et que le CEFES est impliqué dans le processus. L'information sera communiquée par la voie des bulletins des TICS et les professeurs seront invités à soumettre toute suggestion appropriée.

AU-452-7 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE

AU-452-7

Le secrétaire général rappelle que la procédure d'élection se fait conformément aux dispositions de l'article 8.01 des statuts. Trois personnes ont demandé que leur nom soit retiré de la liste, il s'agit de MM. Georges Aird, André Ferron et de Mme Fabienne Pironet. Par ailleurs, l'Assemblée a reçu du Conseil la proposition de nommer M. Pierre Grand Maison comme membre de l'extérieur de l'Université. De plus, il n'y a qu'une seule candidature pour le poste réservé aux étudiants et il en est de même pour le poste réservé au corps professoral des écoles affiliées. Si l'Assemblée y était favorable, ces personnes seraient nommées par acclamation.

Aucun membre ne s'y objectant, M. Pierre Grand Maison (membre de l'extérieur de l'Université, M. Sébastien Adam (membre représentant les étudiants) et M. Bernard Lanctôt (membre représentant le corps professoral des écoles affiliées) sont élus par acclamation.

Les personnes mises en nomination pour le poste de membre d'office de l'Assemblée universitaire sont : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Claude Lamarche et Michel D. Laurier.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Irène Cinq Mars comme membre d'office de l'Assemblée universitaire.

Les personnes mises en nomination pour les quatre postes de professeurs de carrière élus à l'Assemblée universitaire sont : Mmes Louise Allaire, Hélène Boisjoly, Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Joëlle Margot, MM. Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, Mme Danielle Pinard, M. Jean-Luc Sénécal et Mme Louise Viau.

L'Assemblée procède aux scrutins et élit successivement Mmes Hélène Boisjoly, Marie-Thérèse Chicha, Louise Allaire et Danielle Pinard.

Les personnes mises en nomination pour le poste de membre choisi parmi le personnel enseignant à temps partiel sont : M. Jocelyn Forget, Mme Chantal Gamache et M. Maxime B. Rhéaume.

L'Assemblée procède au scrutin et élit M. Jocelyn Forget comme membre choisi parmi le personnel enseignant à temps partiel.

